Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 02.08.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **EXTRA SLOW SPECIAL THINNER**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes: utilisation professionnelle.

Emploi de la substance / de la préparation
Diluant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:
CARROSS
16 Rue de Serrières
69540 Irigny

Service chargé des renseignements:
sds@cap.pl
+48 91 41 65 440 (8:00-16:00)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS02

Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.

GHS08

STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

GHS07

Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 02.08.2021

Nom du produit: EXTRA SLOW SPECIAL THINNER

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: xylène
Hydrocarbures, C9, aromatiques

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 1330-20-7 xylène 25-50%
EINECS: 215-535-7 Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412
Reg.nr.: 01-2119488216-32

CAS: 763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle 25-50%
EINECS: 212-112-9 Flam. Liq. 3, H226
Reg.nr.: 01-2119463267-34

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 02.08.2021

Nom du produit: EXTRA SLOW SPECIAL THINNER

(suite de la page 2)

List no.: 918-668-5 Hydrocarbures, C9, aromatiques 15-25%
Reg.nr.: 01-2119455851-35 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336

CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 0-<1%
EINECS: 203-603-9 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336
Reg.nr.: 01-2119475791-29

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 02.08.2021

Nom du produit: EXTRA SLOW SPECIAL THINNER

(suite de la page 3)

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 02.08.2021

Nom du produit: EXTRA SLOW SPECIAL THINNER

(suite de la page 4)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1330-20-7 xylène

VLEP (France) Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
Peau

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP (France) Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
Peau

Informations relatives à la réglementation VLEP (France): ED 1487 12.2020
IOELV (EU): (EU) 2019/1831

DNEL

1330-20-7 xylène

Dermique DNEL 212 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)
Inhalatoire DNEL 442 mg/m3 (acute - systemic effects, workers)
442 mg/m3 (acute - local effects, workers)
221 mg/m3 (long-term - systemic effects, workers)
221 mg/m3 (long-term - local effects, workers)

763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle

Dermique DNEL 102 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)
DNEL 102 mg/cm2 (long-term - local effects, workers)
Inhalatoire DNEL 610 mg/m3 (long-term - systemic effects, workers)
610 mg/m3 (long-term - local effects, workers)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Dermique DNEL 25 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)
Inhalatoire DNEL 150 mg/m3 (long-term - systemic effects, workers)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Dermique DNEL 153,5 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)
Inhalatoire DNEL 275 mg/m3 (long-term - systemic effects, workers)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 02.08.2021

Nom du produit: EXTRA SLOW SPECIAL THINNER

(suite de la page 5)

PNEC

1330-20-7 xylène

PNEC 0,327 mg/l (freshwater environment)
0,327 mg/l (marine environment)
PNEC 12,46 mg/kg (freshwater sediment environment)
12,46 mg/kg (marine sediment environment)

763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle

PNEC 0,0609 mg/l (freshwater environment)
0,00609 mg/l (marine environment)
0,609 mg/l (intermittent releases)
50 mg/l (sewage treatment plants)
PNEC 0,419 mg/kg (freshwater sediment environment)
0,048 mg/kg (soil)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

PNEC 0,635 mg/l (freshwater environment)
0,0635 mg/l (marine environment)
6,35 mg/l (intermittent releases)
100 mg/l (sewage treatment plants)
PNEC 3,29 mg/kg (freshwater sediment environment)
0,329 mg/kg (marine sediment environment)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène: Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger ni boire.

Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre A2/P2

Protection des mains: Gants de protection
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation (EN 374).

Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 02.08.2021

Nom du produit: EXTRA SLOW SPECIAL THINNER

(suite de la page 6)

représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales	
État physique	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	137-143 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	7 Vol %
Point d'éclair	>23 °C
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 40 °C	<20 mm²/s
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	6,7-8,2 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,88-0,9 g/cm³
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 02.08.2021

Nom du produit: EXTRA SLOW SPECIAL THINNER

(suite de la page 7)

Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.2 Stabilité chimique	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
10.4 Conditions à éviter	Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

*
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

1330-20-7 xylène

Dermique	LD50	1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	ATE	1,5 mg/l (dust/ mist)

763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle

Oral	LD50	4.309 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.080 mg/kg (lapin)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Oral	LD50	3.592 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	>6.193 mg/l (rat)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/6 h	4.345 mg/l (rat)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 02.08.2021

Nom du produit: EXTRA SLOW SPECIAL THINNER

(suite de la page 8)

Effet primaire d'irritation:	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/ irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

*
RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

1330-20-7 xylène

LC50/96 h	2,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
EC50/3 h	>157 mg/l (microorganisms)
EC50/48 h	>3,4 mg/l (Ceriodaphnia dubia) (OECD 202)
EC50/73h	2,2 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata) (OECD 201)

763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle

LC50/96 h	60,9 mg/l (fish)
EC50/48 h	785 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72 h	>114,86 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

ErC50/96 h	9,2 mg/l (fish)
EL50/48 h	3,2 mg/l (Daphnia magna)
ErL50/72 h	2,9 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)
EC50/48 h	6,14 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 02.08.2021

Nom du produit: EXTRA SLOW SPECIAL THINNER

(suite de la page 9)

EC50/10 min >99 mg/l (microorganisms)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

LC50/96 h >100 mg/l (fish)
EC50/48 h >500 mg/l (Daphnia magna)
EC20/30 min >1.000 mg/l (microorganisms)
EC50/72 h >1.000 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)
EC50 >100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata)
>100 mg/l (Pimephales promelas)
>100 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité

1330-20-7 xylène

Biodegradation >60 % (readily biodegradable)

763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle

Biodegradation 100 % (readily biodegradable) (CO2 Evolution Test, 28 d)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Biodegradation 78 % (readily biodegradable) (OECD 301 F, 28 d, aerobic)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Biodegradation 100 % (readily biodegradable) (OECD 302 B, 8 d, aerobic)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

1330-20-7 xylène

BCF 25,9
log Kow <3,2

763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle

log Pow 1,35

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

log Pow 0,56

12.4 Mobilité dans le sol

763-69-9 3-éthoxypropionate d'éthyle

log Koc 1,52
Koc 32,78

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Koc 1,7

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 02.08.2021

Nom du produit: EXTRA SLOW SPECIAL THINNER

(suite de la page 10)

12.7 Autres effets néfastes
Autres indications écologiques:
Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Catalogue européen des déchets
08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR, IMDG, IATA UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
IMDG PAINT RELATED MATERIAL (hydrocarbons, C9, aromatics), MARINE POLLUTANT
IATA PAINT RELATED MATERIAL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IATA

Classe 3
Étiquette 3

IMDG

Class 3
Label 3
14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA III
14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.
Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol
Marine Pollutant (IMDG): Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30
No EMS: F-E,S-E

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 02.08.2021

Nom du produit: EXTRA SLOW SPECIAL THINNER

(suite de la page 11)

Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E

IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE	
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
Catégorie SEVESO	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	5.000 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006	
ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2021 V- 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 02.08.2021

Nom du produit: EXTRA SLOW SPECIAL THINNER

(suite de la page 12)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Règles d'extrapolation
Toxicité aiguë - inhalation Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Danger par aspiration	Jugement d'experts

Numéro de la version précédente: 2.0

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
SGH: système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS: liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: dose dérivée sans effet
PNEC: concentration prédite sans effet
CL50: concentration létale médiane
LD50: dose létale 50%
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB: très persistant et très bioaccumulable
Flam. Liq. 3: Liquide inflammable. Catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë. Catégorie de danger 4
Skin Irrit. 2: Corrosion/irritation cutanée. Catégorie de danger 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire. Catégorie de danger 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique. Catégorie de danger 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée. Catégorie de danger 2

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

(suite de la page 13)

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration. Catégorie de danger 1
Aquatic Chronic 2: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 3

Sources Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**